

Chapitre 1 : L'affirmation des totalitarismes et la guerre.

Instructions officielles.	
Mise en œuvre	Notions
<p>Ce thème vise à mettre en évidence les caractéristiques des régimes totalitaires et leurs effets ainsi que l'étendue et la violence du conflit mondial, à analyser le processus menant au génocide des Juifs d'Europe et à comprendre, pour la France, toutes les conséquences de la défaite de 1940.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les totalitarismes : le cas de l'URSS ; le cas de l'Allemagne (idéologies, violences et résistances) ; - les protagonistes et principaux théâtres d'opération de la Seconde Guerre mondiale, à l'échelle européenne et mondiale ; - les crimes de guerre, violences et crimes de masse, les génocides des Juifs et des Tsiganes ; - la France dans la guerre : le régime de Vichy, l'occupation, la collaboration, la Résistance ; - les bases d'un nouvel ordre international (création de l'ONU, procès de Nuremberg et de Tokyo). 	<ul style="list-style-type: none"> - Totalitarisme. - Génocide. - Crime contre l'humanité. - Collaboration. - Résistance.

Capacités et méthodes :
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques. - Mettre un événement ou une figure en perspective. - Utiliser une approche historique pour construire une argumentation.

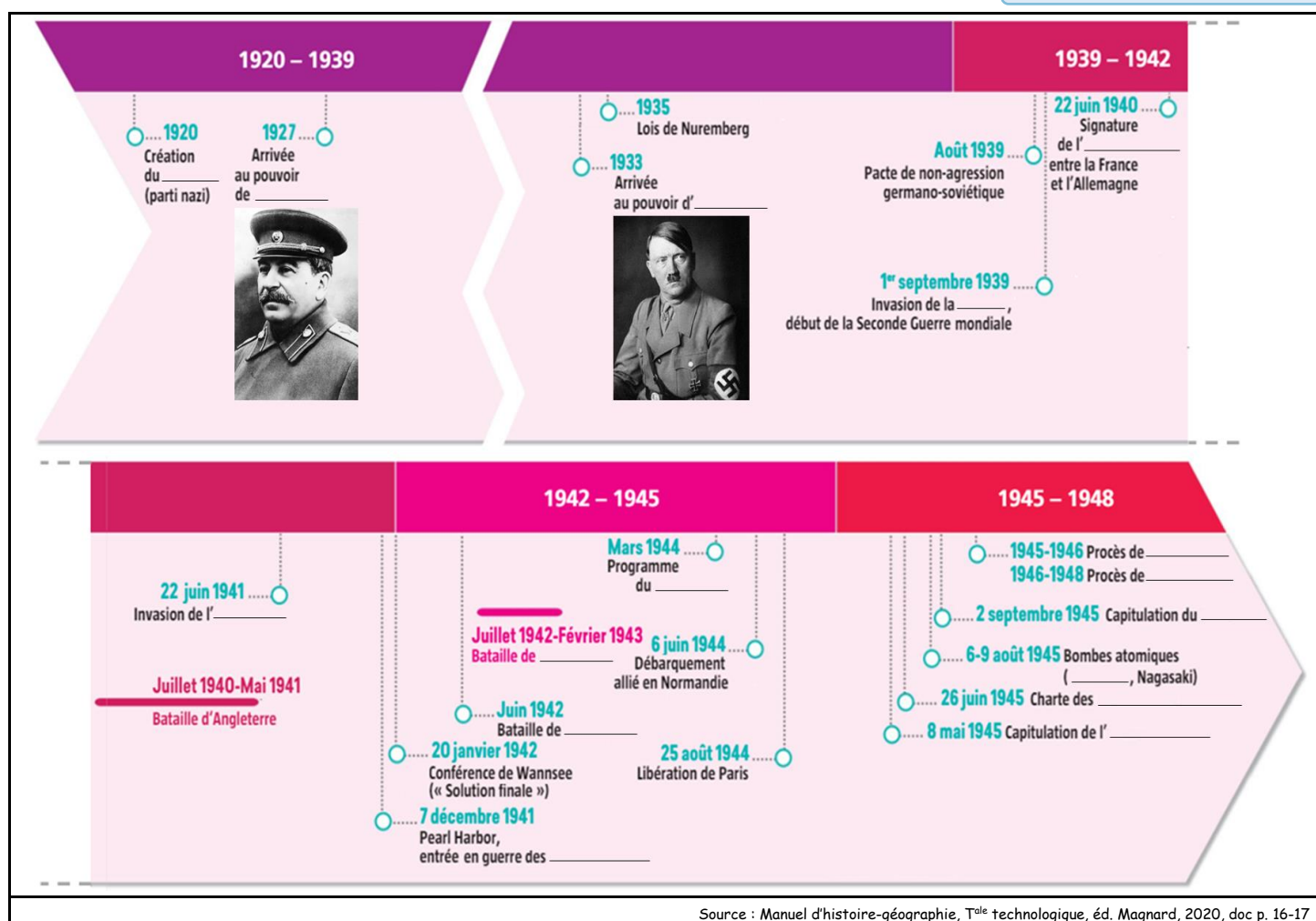
Introduction.

1) Complétez la frise chronologique au fur et à mesure de l'avancée du cours.



Pour voir la correction ou vous entraîner, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://learningapps.org/watch?v=p1cq2jkhq22>



Source : Manuel d'histoire-géographie, T^ole technologique, éd. Magnard, 2020, doc p. 16-17

Comment les régimes totalitaires ont-ils conduit à la violence extrême de la Seconde Guerre mondiale ?

I. Les totalitarismes en URSS et en Allemagne.

Objectif : montrer les points communs et les spécificités des totalitarismes stalinien et nazi.



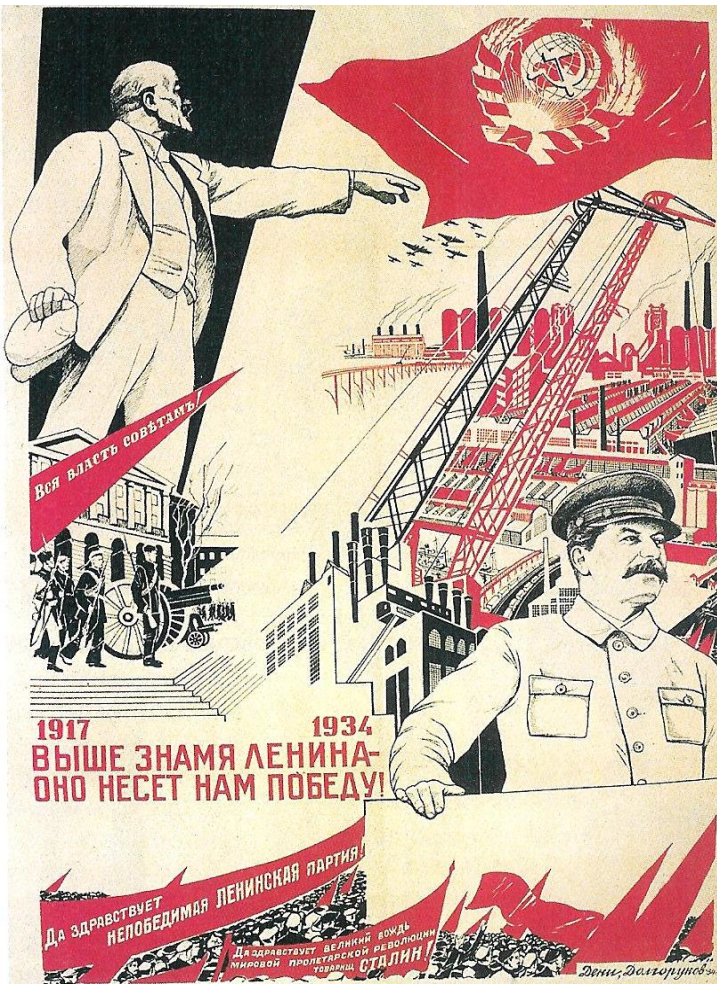
Capacité travaillée :

Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et ruptures chronologiques.

Doc 1 : Affiche du 17^{ème} Congrès du Parti Communiste, 1934.



<https://view.genial.ly/5f450d7dfd61a0d08afe56e/interactive-content-totalitarisme-stalinien>



Source : Manuel d'histoire-géographie, T^{al}e technologique, éd. Nathan technique, 2020, doc 2 p. 18

Doc 2 : « Das Dritte Reich (Le III^{ème} Reich) », Gerd ARNTZ, 1936.



<https://view.genial.ly/5f453cb979b77d0d92816ea9/interactive-content-totalitarisme-nazi>



Source : <http://gerdarntz.org/node/727/>

2) Parcours 1 : en bonus.

Avec l'application **Photospeak** , réalisez une vidéo présentant « le totalitarisme stalinien » en utilisant comme personnage Joseph Staline puis « le totalitarisme nazi » en utilisant comme personnage Adolf Hitler.



Pour accéder au tutoriel de Photospeak, flashez le QR code au ou cliquez sur le lien ci-dessous :

https://www.pearltrees.com/hq_delgado/tutoriels/id59442914/item480218078



Pour envoyer le fichier de votre vidéo (renommé avec votre nom et votre classe) à l'adresse christophe.delgado@lyceeconnecte.fr, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.grosfichiers.com/fr/>

Carte des régimes politiques en 1939



<https://numer.es.net/9782210113763/res/9782210113763-ht5-hqect-01/>

2) Parcours 2 :

À l'aide des documents, complétez le tableau ci-dessous pour caractériser les totalitarismes stalinien et nazi.

I. En arrivant légalement au pouvoir, Staline et Hitler ...

Le contrôle de la vie politique.	<hr/> <hr/> <hr/>	    <p>Un chef tout puissant.</p> <p>Date et lieu.</p> <p>Un parti unique.</p>	<hr/> <hr/> <hr/>
----------------------------------	-------------------	---	-------------------

II. ... fondent des régimes totalitaires ...

Le contrôle de la vie sociale et économique.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p>Culte de la personnalité.</p> <p>Armée.</p> <p>Police politique.</p> <p>Terreur.</p> <p>Opposants arrêtés.</p> <p>Contrôle des médias.</p> <p>Société encadrée.</p> <p>Camp d'internement et de travaux forcés.</p> <p>Economie au service de l'idéologie.</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
--	---	---	---

III. ... reposant sur des idéologies différentes.

Idéologie.	<p><u>Communiste :</u></p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<p><u>Nazie :</u></p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
------------	--	---

2) Proposez une définition de « **Totalitarisme** ».

- c'est



Fiche méthode : « Rédiger un paragraphe ».

https://www.pearltrees.com/hg_delgado/fiches-methode/id59458340/item480119763

Points communs

Différences



Capacité travaillée :


Utiliser une approche historique pour construire une argumentation.

3) Rédigez un paragraphe individuellement ou collaborativement répondant à la question :
Justifiez l'affirmation suivante : « Les totalitarismes stalinien et nazi apparaissent dans les années 1930 ».








Flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://lyceeconnecte.fr/>

Puis cliquez sur « Documents » , « Documents partagés », « Terminale technologique », « Hist_T1_Chap1_L'affirmation des totalitarismes et la guerre » et enfin sur « Paragraphe_Les totalitarismes ».

La correction sera accessible dans « Moodle »  de l'ENT lycéeconnecté.

 **Coup de pouce :** Pour vous aider, scannez le QR code avec l'application **Mirage Make** 

Introduction		
Développement		  
Conclusion		

4) Repérez les éléments de réponse correspondant à la première partie de la leçon puis commencez à compléter la conclusion.

Testez vos connaissances

QCM Pronote



<https://0640010.index-education.net/pronote/eleve>

Aller + loin



<https://drive.link/Staline-Hitler>

II. La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'une extrême violence.

Objectif : montrer que la Seconde Guerre mondiale est extrêmement violente et aboutit à un nouvel ordre mondial.



A. Une guerre qui devient mondiale ...

Doc 1 : L'offensive de l'Axe (1939-1942) et la contre-offensive des Alliés (1942-1945).



Source : Manuel d'histoire-géographie, T^{le} générale, éd. Hatier, 2020, doc 1, 2, 3 et 4 p. 66 à 69

1) Où se situent les principaux théâtres d'opération (c'est-à-dire les combats) ?



Pour vous entraîner et voir la correction, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://ladigitale.dev/digibunch/#/b/635d0ff1c0b26>



Pour vous entraîner et accéder aux cartes imprimables, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

https://doxy.link/cartes_2guerr esmondiales

2) Retrouvez les différents protagonistes (c'est-à-dire les pays).

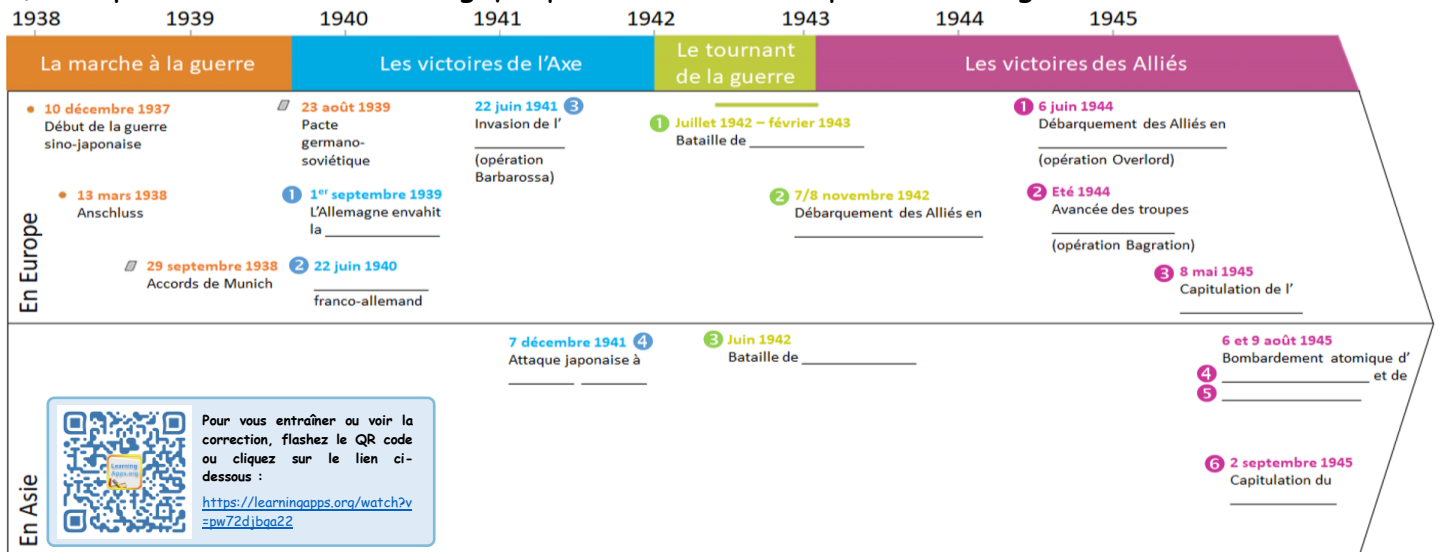
Les puissances de l'Axe :

- ❶
- ❷
- ❸

La Grande Alliance (la coalition des Alliés) :

- ❹
- ❺
- ❻
- ❼
- ❽

3) Complétez la frise chronologique pour retrouver les phases de la guerre.



B. ... et extrêmement violente ...

Doc 2 : Les violences envers les militaires et les civils.



En 1937, à Nankin (la capitale de la Chine), pendant 6 semaines, l'armée japonaise fait plus de 100 000 victimes. Les prisonniers chinois sont enterrés vivants et utilisés comme des cibles vivantes pour un exercice à la baïonnette.



Du 9 avril au 1^{er} mai 1942, les Japonais ont ordonné aux 75 000 prisonniers de la bataille de Bataan (aux Philippines) de marcher jusqu'au camp d'internement, situé à 97 km. 2 500 Philippines et 500 Américains sont morts durant la marche (26 000 ont péri plus tard, dans le camp d'internement).



En décembre 1941, plus de 2,4 millions de soldats de l'Armée Rouge sont faits prisonniers. Plus de deux millions d'entre sont morts délibérément affamés et laissés sans soins médicaux.



En février 1943, sur les 100 000 soldats allemands faits prisonniers à Stalingrad, moins de 6 000 d'entre eux ont survécu aux camps de travail soviétiques.



En 1932, l'unité 731 japonaise effectuait des expérimentations sur des cobayes humains prisonniers (vivisections sans anesthésie, inoculation de maladies) faisant plus de 400 000 victimes en Manchourie (en Chine).



A partir de 1941, le siège de la ville de Leningrad (en URSS) par les Allemands fait 1 million de morts de faim.



Le 10 juin 1944, la division SS « das Reich », harcelée par la résistance, se venge en massacrant 642 habitants du village d'Oradour-sur-Glane.



A partir de 1940, les Allemands bombardent les villes anglaises et notamment la capitale Londres. Le Blitz fait plus de 40 000 morts civils.



Du 13 et 15 février 1945, la ville de Dresde (en Allemagne) est bombardée par les Alliés (avec des bombes explosives et incendiaires) faisant plus de 35 000 morts.



Entre 1939 et 1945, la population tzigane est victime d'un génocide (« Samudaripen » ou « Porajmos ») : 75% sont exterminés par les Nazis.



Entre 1941 et 1944, lors de l'invasion de l'Union soviétique par l'Allemagne nazie, près d'un million et demi de Juifs d'Ukraine a été assassiné par les Einsatzgruppen (unités de la Waffen SS) : c'est la Shoah par balles. Puis, le 20 Janvier 1942, les modalités du génocide sont décidées à la conférence de Wannsee : au final, plus de 5 millions de Juifs sont exterminés (soit près de 50 %) : c'est la Shoah. (Voir sujets d'étude : « La Guerre d'anéantissement à l'Est et le génocide des Juifs »).



Le 6 août 1945, l'aviation américaine largue une bombe atomique sur la ville d'Hiroshima qui tue 70 000 personnes.

Source : Divers manuels d'histoire-géographie

4) Soulignez les violences commises envers les militaires et les civils.

5) Proposez une définition de « **Génocide** ».

- c'est

Doc 3 : Le bilan de la guerre.

Pays	Population au 1 ^{er} janvier 1939	Morts militaires (38 % du total des morts)	Morts civils (62 % du total des morts)	Total des morts	Morts en % de la population de 1939	Population juive avant-guerre (1933)	Total des Juifs morts	Morts en % de la population juive	Population rom avant-guerre	Total des Roms morts	Morts en % de la population rom
Union soviétique	168 524 000	8 800 000 à 11 700 000	13 500 000 à 15 760 000	22 300 000 à 27 460 000	13,2 à 16,29	2 825 000	700 000	24,8	200 000	30 000	15
Chine	517 568 000	3 000 000 à 4 000 000	7 000 000 à 16 000 000	10 000 000 à 20 000 000	1,93 à 3,86						
Pologne (frontières de 1939)	34 849 000	240 000	5 380 000 à 5 580 000	5 620 000 à 5 820 000	16,1 à 16,7	3 250 000	2 700 000	83,1	50 000	8 000	16
Indonésie (néerlandaise)	69 435 000		3 000 000 à 4 000 000	3 000 000 à 4 000 000	4,3 à 5,76						
Inde (britannique)	378 000 000	87 000	1 500 000 à 2 500 000	1 587 000 à 2 587 000	0,42 à 0,68						
Yougoslavie	15 400 000	446 000	581 000	1 027 000	6,67	68 000	56 000	82,4	100 000	26 000	26
Indochine française	24 600 000	4 5005	1 000 000 à 1 500 000	1 000 000 à 1 500 000	4,07 à 6,1						
France	41 700 000	217 600 (colonies incluses)	350 000	567 600	1,35	260 000	75 000	28,8	40 000	15 150	37,8
Royaume-Uni	47 760 000	383 800 (colonies incluses)	67 100	450 900	0,94						
États-Unis	131 028 000	416 800	1 700	418 500	0,32						
Lituanie (frontières de 1939)	2 442 000	Inclus dans les pertes allemandes et soviétiques	350 000	350 000	14,33	155 000	130 000	83,9	1 000	500	50
Tchécoslovaquie	15 300 000	25 000	300 000	325 000	2,12	181 000	137 000	75,6	93 000	5 400	5,8
Grèce	7 222 000	20 000 à 35 100	300 000	320 000 à 335 100	4,46 à 4,63	73 000	59 000	80,8	?	50	?
Birmanie (britannique)	16 119 000	22 000	250 000	272 000	1,69						
Lettonie (frontières de 1939)	1 951 000	Inclus dans les pertes allemandes et soviétiques	230 000	230 000	11,78	95 000	70 000	73,7	5 000	1 500	30
Allemagne	69 850 000	5 563 000	1 100 000 à 1 150 000	6 630 000 à 8 680 000	9,49 à 12,42	566 000	135 000	23,9	20 000	15 000	75
Japan	71 380 000	2 120 000	500 000 à 1 000 000	2 620 000 à 3 120 000	3,67 à 4,37						
Roumanie (frontières de 1939)	19 934 000	300 000	500 000	800 000	4,01	441 000	121 000	27,4	300 000	19 000	6,3
Italie	44 394 000	301 400	153 200	454 600	1,03	48 000	6 500	13,5	25 000	1 000	4
Total (monde entier)	1 995 537 400	22 426 600 à 25 487 500	37 585 300 à 54 594 000	60 011 900 à 80 081 500	3,17 à 4	9 067 000	4 869 860	53,7	947 500	130 565	13,7

Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pertes_humaines_pendant_la_Seconde_Guerre_mondiale

6) Quel est le bilan humain de la Seconde Guerre mondiale ?

Avec l'application *Mirage Make* scannez le QR code pour voir le tableau en graphique.



- Quel pays a le plus grand nombre de morts ? donnez un chiffre.
- Quel pays a le plus grand nombre de morts (en pourcentage) ? donnez un chiffre.
- Qui des militaires ou des civils sont les plus touchés ? donnez un chiffre.
- Quel est le total du nombre de victimes ?

C. Les bases d'un nouvel ordre international.



Doc 1 : Les procès de Nuremberg et de Tokyo.

	Procès de Nuremberg	Procès de Tokyo
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> Quatre juges : représentant les membres de la Grande Alliance et la France. Procureur général : l'Américain Robert H. Jackson 	<ul style="list-style-type: none"> Onze juges : un par puissance alliée et victorieuse dans la guerre du Pacifique. Procureur général : l'Américain Joseph B. Keenan
Chefs d'accusation	Trois principaux chefs d'accusation : crime contre la paix, crime de guerre et crime contre l'humanité	
Accusés	<ul style="list-style-type: none"> Acte d'accusation portant sur les faits intervenus à partir du 1^{er} septembre 1939 21 hauts responsables nazis et 6 organisations du Reich jugés Hitler, Himmler et Goebbels se sont suicidés avant le procès 	<ul style="list-style-type: none"> Acte d'accusation portant sur les faits intervenus à partir du 1^{er} septembre 1928 28 personnalités jugées L'empereur Hiro-Hito n'est pas jugé
Déroulé du procès	<ul style="list-style-type: none"> Du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946 5 000 pièces à conviction, essentiellement des preuves écrites issues des archives officielles du III^e Reich 94 témoins entendus 	<ul style="list-style-type: none"> De mai 1946 à novembre 1948 418 témoins entendus, 779 dépositions recueillies 48 412 pages de procès-verbal
Jugement	<ul style="list-style-type: none"> Du 20 novembre 1945 au 1^{er} octobre 1946 12 condamnés à la peine de mort 3 à la réclusion à perpétuité 4 à des peines de 10 à 20 ans d'emprisonnement 2 acquittements 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun acquittement 7 condamnés à la peine de mort 16 à la réclusion à perpétuité 2 à la prison pour un temps défini 2 accusés sont morts de causes naturelles pendant le procès et 1 est interné

Suite à la déclaration de Moscou du 30 octobre 1943, les accords de Londres (signés par la France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'URSS) fixent le règlement du tribunal militaire international et définissent de nouveaux crimes pour juger les exactions commises pendant la Seconde Guerre mondiale.

« Article 6 :

Les actes suivants, ou l'un quelconque d'entre eux, sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînent une responsabilité individuelle :

(a) Les Crimes contre la Paix : c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre en violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent ;

(b) Les Crimes de Guerre : c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements et la déportation pour des travaux forcés ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires ;

(c) Les Crimes contre l'Humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime. »

Extrait de l'accord concernant la poursuite et le châtiement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et statut du tribunal international militaire, Londres, 8 août 1945.

Source : Manuel d'histoire-géographie, T^{le} générale, éd. Nathan (Le Quintrec), 2020, doc 1 p. 126

7) Que décident de faire les Alliés dès 1943 ?

8) Encadrez les crimes dont ils sont accusés.

9) Soulignez (en rouge) la définition de « **Crime contre l'humanité** ».

Doc 2 : La création de l'organisation des Nations unies.



« Nous, peuples des Nations unies, résolus

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

- à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
- à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
- à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
- à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies. »




Préambule de la Charte des Nations unies, conférence de San Francisco, 26 juin 1945.

Source : Manuel d'histoire-géographie, T^{le} technologique, éd. Magnard, 2020, doc 2 p. 26

10) Où et quand est fondée l'organisation des Nations unies (ONU) ?

11) Soulignez les objectifs de l'ONU.

Doc 3 : Le fonctionnement de l'ONU.


Maintenir la paix		Faire respecter les droits de l'homme	Aider au développement
<p>Secrétaire général</p>  <p>Antonio Guterres remplace Ban Ki-moon le 1^{er} janvier 2017 au poste de secrétaire général.</p> <ul style="list-style-type: none"> - médiateur entre les Etats. - élu pour 5 ans. - aidé de 8 secrétaires adjoints. - exécute les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. 	<p>Conseil de sécurité</p>  <ul style="list-style-type: none"> - 5 membres permanents disposant d'un droit de veto (Chine, États-Unis, Royaume-Uni, France, Russie). - 10 membres non permanents élus pour 2 ans (renouvelés par moitié tous les ans). - le secrétaire général est aussi membre mais ne vote pas. - vote les résolutions proposant des modes de règlement pour le maintien de la paix et la sécurité internationale. - décide de l'envoi des casques bleus ou de l'application d'un embargo économique. 	<p>Conseil de tutelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - chargé de l'administration des territoires placés sous la tutelle des Nations unies et garantir que les mesures appropriées étaient prises pour préparer les territoires à l'autonomie ou l'indépendance. - depuis 1994, ses activités sont suspendues. Il ne se réunit plus qu'en cas de besoin (ex : en juin 1999 pour le Kosovo). 	<p>FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Rome. - œuvre pour l'amélioration de l'alimentation et du niveau de vie dans les pays en développement. <p>UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à New-York. - s'occupe de la protection de l'enfance (programmes de nutrition, d'éducation ...). <p>UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Paris. - fait campagne pour l'instruction, le développement culturel et la protection du patrimoine. <p>OMS (Organisation mondiale de la santé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Genève. - travaille à l'amélioration de la santé (vaccination, planning familial ...). <p>OMC (Organisation mondiale du commerce) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Genève. - contrôle les tarifs douaniers et règle les différends commerciaux entre les pays signataires. <p>OIT (Organisation internationale du travail) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Genève. - améliore les conditions de travail et veille à l'exécution des engagements pris par les Etats. <p>FMI (Fonds monétaire international) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Washington. - coordonne la politique monétaire des pays, les conseille et leur accorde des prêts. <p>BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à Washington. - accorde des prêts aux pays démunis.
<p>Les casques bleus</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'interposent entre les belligérants. - protègent les populations civiles. - assurent des missions humanitaires. 		<p>Cour pénale internationale (CPI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - créée en 1998 avec le Statut de Rome. - siège au Palais de la Paix à La Haye (aux Pays-Bas). - 18 juges élus pour 9 ans par les 120 Etats qui ont reconnu la Cour. - juge les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes de génocide. - peut-être saisi par le Conseil de sécurité de l'ONU. 	
		<p>Cour internationale de justice</p> <ul style="list-style-type: none"> - créée en 1946. - siège au Palais de la Paix à La Haye (aux Pays-Bas). - 15 juges élus pour 9 ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, renouvelables par tiers tous les 3 ans (les juges sont rééligibles). - règle les conflits juridiques entre les Etats. 	
			<p>Assemblée générale</p>  <p>L'ONU en 1945</p> <ul style="list-style-type: none"> 49 Etats fondateurs Le siège de l'ONU 5 Etats membres permanents du Conseil de Sécurité* <p>Une organisation qui s'étend au monde entier</p> <p>Etats adhés à l'ONU entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1945 et 1950 1950 et 1960 1961 et 1980 1981 et 2011 <p>* Entre 1945 et 1950, c'est la République de Chine, basée sur l'île de Taïwan, qui possède le droit de veto.</p> <ul style="list-style-type: none"> - siège à New-York. - 193 Etats membres ayant chacun 1 voix. - examine les situations de violation du droit international. - adresse des recommandations aux Etats et au Conseil de sécurité.
			<p>Conseil économique et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54 membres élus par l'Assemblée générale pour 3 ans, renouvelables par tiers chaque année. - coordonne les activités économiques et sociales de l'ONU. - assisté de 32 institutions spécialisées,

Source : Manuel d'histoire-géographie et éducation civique, 3^{ème}, éd. Nathan, 2014, doc p. 410-411

12) Combien y a-t-il de pays membres lors de sa création ?

13) Montrez comment les objectifs énoncés dans la Charte sont-ils mis en œuvre au sein de l'institution.

-
-
-

	Capacité travaillée :
	Utiliser une approche historique pour construire une argumentation.


14) Rédigez un paragraphe individuellement ou collaborativement répondant à la question :

Justifiez l'affirmation suivante : « **La Seconde Guerre mondiale est une guerre extrêmement violente qui bouleverse l'ordre mondial** ».








Flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://lyceconnecte.fr/>

Puis cliquez sur « Documents » , « Documents partagés », « Terminale technologique », « Hist_T1_Chap1_ L'affirmation des totalitarismes et la guerre » et enfin sur « Paragraphe_La Seconde Guerre mondiale ».

La correction sera accessible dans « Moodle »  de l'ENT lycéconnecté.

 **Coup de pouce :** Pour vous aider, scannez le QR code avec l'application **Mirage Make** 

Introduction		
Développement		  
Conclusion		

15) Repérez les éléments de réponse correspondant à la deuxième partie de la leçon puis commencez à compléter la conclusion.

Testez vos connaissances

QCM Pronote



<https://064001p.index-education.net/pronote/eleve>

Aller+loin



<https://dgy.link/2guerresmondiale>

III. La France dans la guerre.

Objectif : montrer que, face à la défaite et à l'occupation allemande, la France adopte deux attitudes opposées.



Capacité travaillée :

Mettre un événement ou une figure en perspective.

Doc 1 : Pétain et de Gaulle : deux attitudes face à la défaite.

Le 16 juin, le président du Conseil Paul Reynaud, en désaccord avec les principaux membres du gouvernement sur la conduite à tenir face à la défaite de l'armée française et au début de l'invasion allemande, démissionne. Il est remplacé par le maréchal Philippe Pétain (héros de la bataille de Verdun lors de la Première Guerre Mondiale). Le 17 juin, ce dernier demande, à l'Allemagne, l'armistice.



<https://daxylink/p/etain>



"Français, à l'appel de M. le Président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires contre un

ennemi supérieur en nombre et en armes, sûr que par sa magnifique résistance elle accomplit nos devoirs vis-à-vis de nos alliés, sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander, sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur.

En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités [...]. »

Source : Extrait du message radiodiffusé du maréchal Pétain aux Français, le 17 juin 1940.

Le 6 juin, le général Charles de Gaulle est nommé par Paul Reynaud, président du Conseil, sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale. Il a pour mission de coordonner l'action avec le Royaume-Uni pour la poursuite du combat. Le 17 juin, il apprend la démission de Paul Reynaud, son remplacement par le maréchal Pétain. N'ayant plus de rôle à jouer dans le nouveau gouvernement. Il embarque pour Londres.



<https://daxylink/dea/aulle>



L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les

fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure.

Le destin du monde est là. Moi, général De Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique, ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes, ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres. »

Source : Extrait de l'Appel radiodiffusé depuis la BBC à Londres du Général de Gaulle, le 18 juin 1940.

1) Quelles sont les deux attitudes face à la défaite française ?

-
-

A. Le régime de Vichy et la collaboration.

2) Parcours 1 : groupe en autonomie.

Avec l'application **Photospeak** , réalisez une vidéo présentant « le régime de Vichy, un régime antirépublicain et autoritaire qui a collaboré avec l'Allemagne nazie » en utilisant comme personnage Philippe Pétain.

2) Parcours 2 : groupe guidé.

A l'aide des documents suivants, montrez que le régime de Vichy est un régime antirépublicain et autoritaire qui a collaboré avec l'Allemagne nazie.



Pour accéder au tutoriel de Photospeak, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

https://www.pearltrees.com/hg_delgado/tutoriels/id59442914/item480218078



Pour envoyer le fichier de votre vidéo (renommé avec votre nom et votre classe) à l'adresse christophe.delgado@lyceeconnecte.fr, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.grosfichiers.com/fr/>

Doc 2 : Le régime de Vichy, un régime antirépublicain et autoritaire.

Le 10 juillet 1940, 569 parlementaires français sur les 669 présents à Vichy, accordent les pleins-pouvoirs au Maréchal Pétain. Dès le lendemain, il révisé la Constitution.

Acte constitutionnel n° 2 du 11 juillet 1940

« Nous, maréchal de France, chef de l'État français [...], Décrétons : [...]

Article premier.

1. Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui.
2. Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres jusqu'à la formation de nouvelles Assemblées [...].
3. Il promulgue les lois et assure leur exécution. [...]
5. Il dispose de la force armée. [...] »

Acte constitutionnel n° 3 du 11 juillet 1940

Article 2. Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État. [...] »



Source : <https://mjp.univ-perp.fr/france/co1940.htm>

3) Soulignez les éléments montrant que le régime de Vichy est antirépublicain et autoritaire.

Doc 3 : L'armistice et ses conséquences.

L'armistice est signé le 22 juin 1940 à Rethondes dans l'Oise, dans le wagon de l'armistice de 1918.

« Article premier.

Le Gouvernement français ordonne la cessation des hostilités contre le Reich allemand, sur le territoire français, ainsi que dans les possessions, colonies, protectorats et territoires sous mandat et sur les mers. [...]

Article 2.

En vue de sauvegarder les intérêts du Reich allemand, le territoire français, situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée, sera occupé par les troupes allemandes. [...]

Article 3.

Dans les régions occupées de la France, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. [...]

Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte. [...]

Le Gouvernement français est libre de choisir son siège dans le territoire non occupé, ou bien s'il le désire, de le transférer même à Paris.

Article 4.

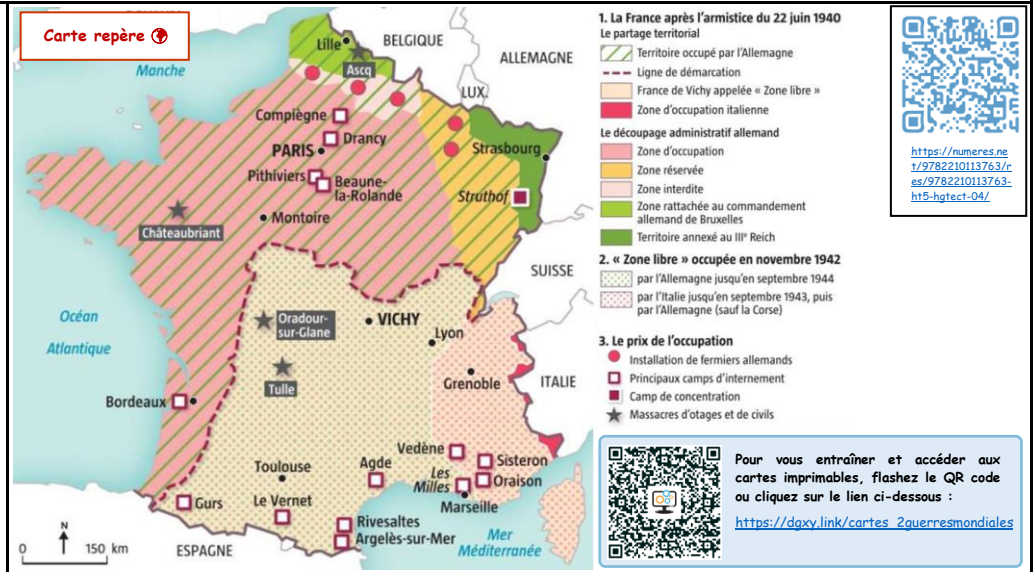
Les forces armées françaises sur terre, sur mer et dans les airs devront être démobilisées et désarmées dans un délai encore à déterminer.

Article 18.

Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français.

Article 20.

Les membres des forces armées françaises qui sont prisonniers de guerre de l'armée allemande resteront prisonniers de guerre jusqu'à la conclusion de la paix. »



	1942	1943	1944
Une collaboration financière (en millions de francs courants)			
Total des versements de l'État français à l'Allemagne	156700	273 600	206 300
Une collaboration économique			
Productions agricoles (en tonnes)			
Céréales	485 000	714 000	
Viandes	140 000	227 000	
Activité industrielle pour le compte de l'Allemagne (% d'activité pour le compte allemand)			
Automobile	68 %		77 %
Grosse forge	100 %		100 %
Caoutchouc	55 %		65 %
Bâtiments et travaux publics	55 %		80 %
Constructions aéronautiques	57 %		100 %
Constructions navales	75 %		78 %
Une collaboration humaine (en milliers)			
Gouvernement et fonctionnaires (préfets, police, gendarmerie)		600 000	
Travailleurs pour le STO (Service du Travail Obligatoire)		650 000	
Volontaires engagés dans la Milice		10 à 35 000	
Volontaires engagés dans l'armée allemande (LVF : Légion des volontaires français)		7 000	

Source : <https://mjp.univ-perp.fr/france/1940armistice.htm>

4) Quelles sont les conséquences de la signature de l'armistice avec l'Allemagne nazie ?

-
-
-
-
-

Doc 4 : La rafle du Vel' d'Hiv' (16 juillet 1942).

« Le 16 juillet, à l'aube, l'opération est déclenchée : la police parisienne arrête, dans tous les quartiers de Paris et dans sa banlieue, près de treize mille Juifs étrangers et, pour la première fois, des familles entières avec des enfants à partir de l'âge de deux ans. [...] On arrête hommes, femmes et enfants, on enfonce les portes, on emporte les enfants fiévreux, on fait des descentes dans les écoles. [...] Les familles sont enfermées au Vélodrome d'Hiver, en pleine ville.

Rien n'était préparé pour les accueillir : plus de quatre mille jeunes enfants et deux mille adolescents et adultes étaient parqués dans les gradins sans aucun moyen de couchage, presque sans nourriture, sévèrement rationnés en eau, avec des toilettes rapidement et irrémédiablement bouchées, avec un service médical réduit à quelques infirmières de la Croix-Rouge.

Tous ces malheureux¹ ont vécu cinq jours épouvantables dans l'énorme enceinte remplie d'un vacarme assourdissant fait des cris et des pleurs des enfants et des adultes à bout de nerfs [...]. »

Georges Wellers, *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy : de Drancy à Auschwitz*, Fayard, 1973.

¹ Ils sont ensuite dirigés dans le camp de Drancy puis déportés à Auschwitz par les nazis.

Source : Manuel d'histoire-géographie, T^{le} générale, éd. Hatier, 2020, doc 4 p. 95



https://dexx.link/vel_dhiv

5) Montrez que la rafle du Vel' d'Hiv' est un exemple de collaboration avec l'Allemagne nazie.

-

6) Proposez une définition de « **Collaboration** ».

- c'est

B. De Gaulle et la Résistance.

7) Parcours 1 : groupe en autonomie.

Avec l'application **Photospeak**  , réalisez une vidéo présentant « **la Résistance** » en utilisant comme personnage **Charles de Gaulle**.



Pour accéder au tutoriel de Photospeak, flashez le QR code au ou cliquez sur le lien ci-dessous :

https://www.pearltrees.com/hq_delgado/tutoriels/id59442914/item480218078



Pour envoyer le fichier de votre vidéo (renommé avec votre nom et votre classe) à l'adresse christophe.delgado@lyceeconnecte.fr, flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.grosfichiers.com/fr/>

7) Parcours 2 : groupe guidé.

A l'aide des documents suivants, montrez que le général Charles de Gaulle organise la Résistance française et prépare l'après-guerre.

Doc 5 : L'unification de la France libre et de la Résistance intérieure.

« Dans cette guerre où la patrie joue son destin, la formation du Conseil de la Résistance¹, organe essentiel de la France qui combat, est un événement capital. L'unité des buts et des sentiments, établie depuis longtemps entre la masse de la nation qui lutte sur son territoire² et ceux de ses fils qui combattent au dehors³, se traduit désormais par l'unité dans l'action. [...]

Pour que la libération et la victoire soient françaises, il est impérativement nécessaire que la nation se rassemble dans un effort proprement français. Notre intérêt immédiat, notre grandeur de demain, peut-être même notre indépendance, sont à ce prix. Tout ce qui est dispersion, action isolée, alliance particulière, dans n'importe quel domaine où se déroule la lutte totale, compromet à la fois la puissance des coups portés à l'ennemi par la France et sa cohésion nationale. C'est pourquoi il est essentiel que la Résistance sur le territoire national forme un tout cohérent, organisé, concentré. C'est fait, grâce à la création du Conseil de la Résistance qui fait partie intégrante de la France combattante et qui, par là même, incarne la totalité des forces engagées à l'intérieur contre l'ennemi et ses collaborateurs. »

Général de Gaulle, message rédigé à Londres le 10 mai 1943 pour être lu lors de la réunion constitutive du CNR à Paris le 27 mai 1943.

¹ Charles de Gaulle confie Jean Moulin la mission d'unir les mouvements et les réseaux de résistance de la zone non-occupée en créant le Conseil national de la Résistance.

² les FFI : les forces françaises intérieures (200 000 personnes en 1944).

³ les FFL : les forces françaises libres (60 000 combattants en 1943 dont 60 % issus des troupes coloniales).

Source : Manuel d'histoire-géographie, T^{le} générale, éd. Nathan (Le Quintrec), 2020, doc 2 p. 106



8) Quelles décisions sont prises par Charles de Gaulle lors de la réunion du 27 mai 1943.

-
-

Doc 6 : Programme du Conseil national de la Résistance (15 mars 1944).

« Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée. [...]

Aussi les représentants des organisations de la Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R., délibérant en assemblée plénière le 15 mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste.

I - PLAN D'ACTION IMMÉDIATE

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R. [...] proclament leur volonté :

- de délivrer la patrie en collaborant étroitement aux opérations militaires que l'armée française et les armées alliées entreprendront sur le continent, mais aussi de hâter cette libération, d'abrèger les souffrances de notre peuple, de sauver l'avenir de la France en intensifiant sans cesse et par tous les moyens la lutte contre l'envahisseur et ses agents, commencée dès 1940. [...]
- d'inviter les responsables des organisations déjà existantes à former des comités [...].

Ces comités devront :

- 1) Développer la lutte contre la déportation et aider les réfractaires à se cacher, à se nourrir, à se vêtir et à se défendre, enlevant ainsi des forces à l'ennemi et augmentant le potentiel humain de la résistance ;
- 2) Traquer et punir les agents de la Gestapo et de la Milice de DARNAND ainsi que les mouchards et les traîtres ; [...]
- 7) Mener la lutte contre les réquisitions de produits agricoles, de matières premières et d'installations industrielles pour le compte de l'ennemi ; saboter et paralyser la production destinée à l'ennemi et ses transports par routes, par fer et par eau ; Pour assurer la pleine efficacité des mesures énoncées ci-dessus, le C.N.R. [...] doit :
- 1) Donner ordre à toutes les formations des F.F.I de combattre dès maintenant l'ennemi en harcelant ses troupes, en paralysant ses transports, ses communications et ses productions de guerre, en capturant ses dépôts d'armes et de munitions afin d'en pourvoir les patriotes encore désarmés ;

II - MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

[...] Les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

- 1) Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le Général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;
- 2) Afin de veiller au châtiement des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration ;
- 4) Afin d'assurer :
 - l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
 - la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;



- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;

- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;

- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;

- le respect de la personne humaine ;

- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5) Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

- [...] le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;

b) Sur le plan social :

- [...] la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;

- [...] une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

[...] Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy. [...]

En avant pour le combat, en avant pour la victoire afin que VIVE LA FRANCE ! »

Source : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/19/8/Programme_du_Conseil_national_de_la_Resistance_319198.pdf

9) Quels sont les moyens d'actions de la Résistance ?

-
-
-

10) Quelles mesures, décidées par le CNR, doivent être appliquées après la Libération ?

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

11) Proposez une définition de « Résistance ».

- **c'est**



Capacité travaillée :

Utiliser une approche historique pour construire une argumentation.

12) Rédigez un paragraphe individuellement ou collaborativement répondant à la question :


Justifiez l'affirmation suivante : « La France, dans les années noires, se divise entre collaboration et résistance ».








Flashez le QR code ou cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://lyceeconnecte.fr/>

Puis cliquez sur « Documents », « Documents partagés », « Terminale technologique », « Hist_T1_Chap1_L'affirmation des totalitarismes et la guerre » et enfin sur « Paragraphe_Collaboration et Résistance ».

La correction sera accessible dans « Moodle »  de l'ENT lycéeconnecté.

 **Coup de pouce :** Pour vous aider, scannez le QR code avec l'application **Mirage Make** 

Introduction		
Développement		  
Conclusion		

13) Repérez les éléments de réponse correspondant à la troisième partie de la leçon puis commencez à compléter la conclusion.

Testez vos connaissances

QCM Pronote



<https://064001p.index-education.net/pronote/eleve>

Aller+loin



<https://daxylmk/collaboration.resistance>

Conclusion.

Flashez le QR code pour vous entraîner et/ou voir la correction

<https://ladiqitale.dev/diagquiz/q/635bbce54a087>



1) Complétez l'organigramme à l'aide des mots suivants : *Totalitarismes, URSS, Allemagne, Pologne, ONU, Nuremberg et Tokyo, Vichy, Stalinisme, Nazisme, communisme, racisme, parti unique, chef charismatique, terreur de masse, contrôle de l'économie, embrigadement de la jeunesse, anéantissement, Pétain, De Gaulle, 50 à 60 millions, de guerre, contre l'humanité, armistice, occupation, collaboration, unification, Résistance, CNR.*

